

## ORDONNANCE COLLECTIVE

RLS Richelieu-Yamaska

### Directions

Direction adjointe des soins infirmiers et  
des programmes de santé publique

Direction adjointe du programme jeunesse-  
santé maternelle et des enfants

### Services

Programme Famille-enfance-jeunesse,  
secteur petite enfance (clientèle OLO et  
SIPPE)

### Personne habilitée

Toute infirmière œuvrant en première ligne  
aux programmes OLO et SIPPE dans les  
installations du CISSS de la Montérégie-Est

Numéro  
OC-GYN-08

Préparée par  
Josée Tremblay  
Conseillère-cadre en soins  
spécialisés

Collaboration  
Dre Pascale Desautels  
Dre Marie-Hélène Aubé  
Mme Diem Vo, chef département  
pharmacie

Approuvée par le CMDP  
Date : 2016-06-22

Page 1 sur 8

En vigueur le :

Révisée le

Ce document remplace

Portant le numéro

**OBJET : Relative à l'initiation de l'acide folique et multivitamines chez les femmes suivies dans le cadre des programmes OLO<sup>1</sup> et SIPPE<sup>2</sup>**

**L'ordonnance collective ne s'applique pas si elle entre en contradiction avec une ordonnance individuelle.**

### **INDICATION**

Toute femme suivie dans le cadre du programme OLO ou en SIPPE qui planifie une grossesse, qui est enceinte, qui vient d'accoucher ou qui allaite

### **CONTRE INDICATION**

Allergie à l'acide folique ou à l'une des composantes de la multivitamine (ex. : lactose, gluten)

### **INTENTION THÉRAPEUTIQUE**

- Combler les besoins en acide folique et en multivitamines, afin de réduire le risque d'anomalies du tube neural (ATN) ou autres anomalies congénitales chez le fœtus

### **PROCÉDURE**

1. Évalue le besoin en acide folique selon le niveau de risque de l'usagère (voir l'ANNEXE 2)
2. Détermine le besoin en acide folique (voir l'ANNEXE 2) et documente ce besoin au dossier-patient

<sup>1</sup> OLO (œuf, lait et orange) est un programme prénatal qui vise à diminuer le nombre de bébés de petit poids à la naissance. OLO combine la distribution gratuite de suppléments multivitaminiques et alimentaires (par jour : 1 œuf, 1 litre de lait et 1 verre de jus d'orange) et le suivi individuel ou de groupe durant la grossesse par une professionnelle de la santé.

<sup>2</sup> SIPPE (services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance) sont des services préventifs offerts en périodes prénatale et postnatale aux femmes enceintes ou mères d'enfants de moins de cinq ans présentant des facteurs de risque (sous le seuil de faible revenu et sans diplôme d'études secondaires ou professionnelles). Ces services incluent les futurs pères et les pères. Objectifs : 1) Diminuer la mortalité et la morbidité chez les bébés à naître, les enfants, les femmes enceintes, les mères et les pères; 2) Favoriser le développement optimal des enfants; 3) Soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle parental; 4) Renforcer le pouvoir d'agir des familles et améliorer leurs conditions de vie.

3. Fait la promotion :
  - des saines habitudes de vie auprès de la clientèle : alimentation équilibrée contenant des aliments riches en acide folique (céréales enrichies, brocolis, épinards, pois, choux de Bruxelles, maïs, lentilles, oranges, etc.), cessation tabagique, abstinence quant à la consommation d'alcool, activité physique adaptée à la condition, relaxation, etc.
  - des avantages des suppléments d'acide folique et de multivitamines (voir l'ANNEXE 3)
4. Consulte le pharmacien de l'usagère au besoin, si toute autre médication est prise sur une base régulière (voir l'ANNEXE 4)
5. Applique l'ordonnance collective selon le niveau de risque évalué (voir le TABLEAU 1)
 

**À NOTER :** En cas de doute sur toute condition pouvant diminuer les apports ou augmenter les besoins en acide folique, justifiant une dose plus élevée, consulter le médecin traitant qui pourra au besoin procéder à un dosage de l'acide folique érythrocytaire (valeur optimale pour la prévention des anomalies du tube neural (ATN) > 906 nmol/L).
6. Remet à l'usagère les multivitamines indiquées
7. Complète le registre « Liste des usagères ayant reçu de l'acide folique et des multivitamines dans le cadre des programmes OLO et SIPPE » et le faire parvenir au département de pharmacie (voir l'ANNEXE 5)

#### MISES EN GARDE

- Aviser l'usagère :
  - **Ne pas dépasser la dose quotidienne de multivitamines prescrite** et ne pas remplacer celle-ci ou y ajouter une autre multivitamine obtenue en vente libre (risque associé au surdosage de vitamine A, qui ne doit pas dépasser 5 000 unités/jour)
  - **Espacer de 4 heures** la prise de multivitamines des médicaments suivants : cholestyramine, colestipol, levothyroxine (Synthroid) et sulfasalazine
  - **Espacer de 2 heures** la prise de multivitamines des médicaments suivants : tétracyclines, antiacides, biphosphonates, levodopa, carbidopa, fluoroquinolones et méthyl dopa
- Réserver la dose de 5 mg d'acide folique aux usagères qui sont évaluées à haut risque
- Vérifier la prise concomitante de médicaments qui augmentent le risque d'ATN ou autres anomalies congénitales (voir l'ANNEXE 4)

#### DIRECTIVES

L'infirmière doit appliquer l'ordonnance collective en choisissant l'une des options suivantes, selon le niveau de risque évalué (voir l'ANNEXE 2) :

**TABLEAU 1**

OPTIONS	Durée du traitement	Dose et posologie quotidiennes
<b>Option 1 : risque faible</b>	Trois mois avant la conception, tout au long de la grossesse, jusqu'à six semaines post-partum ou jusqu'à la fin de l'allaitement, si elle allaite	Multivitamines* contenant 0,4 à 1,1 mg d'acide folique (ex. : Materna ou PregVit)
<b>Option 2 : risque modéré</b>	a) Trois mois avant la conception jusqu'à l'âge gestationnel de douze semaines	a) Multivitamines* contenant 1 à 1,1 mg d'acide folique (ex. : Materna ou PregVit)
	b) À partir de douze semaines d'âge gestationnel, tout au long de la grossesse, jusqu'à six semaines post-partum ou jusqu'à la fin de l'allaitement, si elle allaite	b) Multivitamines* contenant 0,4 à 1,1 mg d'acide folique (ex. : Materna ou PregVit)
<b>Option 3 : risque élevé</b>	a) Trois mois avant la conception jusqu'à l'âge gestationnel de douze semaines	a) Multivitamines* contenant 5 mg d'acide folique (ex. : PregVit Folic 5)
	b) À partir de douze semaines d'âge gestationnel, tout au long de la grossesse, jusqu'à six semaines post-partum ou jusqu'à la fin de l'allaitement, si elle allaite	b) Multivitamines* contenant de 0,4 à 1,1 mg d'acide folique (ex. : Materna ou PregVit)

\* Toutes les multivitamines doivent contenir un minimum de 2,6 mcg/jour de vitamine B12.

Source : Santé et services sociaux (2015), Ordonnance collective : Acide folique et multivitamines chez les femmes suivies dans le cadre des programmes OLO et SIPPE

Référence : SOGC (2015), Supplémentation préconceptionnelle en acide folique/multivitamines pour la prévention primaire et secondaire des anomalies du tube neural et d'autres anomalies congénitales sensibles à l'acide folique, N° 324, Mai 2015

Validée par : Original signé par Pascale Desautels  
Chef du département de périnatalité – territoire Pierre-Boucher  
Répondant territoire Pierre-De Saurel

2016 / 05 / 17  
Année Mois Jour

Validée par : Original signé par Marie-Hélène Aubé  
Chef du département d'obstétrique-gynécologie –  
Réseau local de services Richelieu-Yamaska

2016 / 04 / 14  
Année Mois Jour

Validée par : Original signé par Pascale Larocque  
Directrice générale adjointe programme Santé physique  
et directrice des soins infirmiers

2016 / 05 / 01  
Année Mois Jour

Validée par : Original signé par Diem Vo  
Chef du département de pharmacie

2016 / 05 / 10  
Année Mois Jour

Approuvée par : Original signé par Dr Frédéric Desjardins  
Président du conseil des médecins,  
dentistes et pharmaciens

2016 / 06 / 22  
Année Mois Jour

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Tél. : \_\_\_\_\_  
 NAM : \_\_\_\_\_ Exp. : 20\_\_\_\_/\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  M  F  
 Année Mois Jour

**Formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective  
concernant l'acide folique et les multivitamines chez les femmes  
suivies dans le cadre des programmes OLO et SIPPE<sup>1</sup>**

J'ai procédé à l'évaluation de l'usagère ci-haut mentionnée.

Nom du médecin traitant ou de la sage-femme : \_\_\_\_\_

N'a pas de médecin traitant ou de sage-femme

L'usagère est admissible à recevoir un supplément d'acide folique et de multivitamines, conformément à l'option \_\_\_\_\_ décrite ci-dessous. Aucune des contre-indications énoncées dans l'ordonnance collective n'est présente. Cette personne a reçu l'enseignement relatif aux avantages de suppléments d'acide folique et de multivitamines ainsi qu'aux aliments riches en acide folique.

OPTIONS	Durée du traitement	Dose et posologie quotidiennes
Option 1 : risque faible	Trois mois avant la conception, tout au long de la grossesse, jusqu'à six semaines post-partum ou jusqu'à la fin de l'allaitement, si elle allaite	Multivitamines* contenant 0,4 à 1,1 mg d'acide folique (ex. : Materna ou PregVit)
Option 2 : risque modéré	a) Trois mois avant la conception jusqu'à l'âge gestationnel de douze semaines	a) Multivitamines* contenant 1 à 1,1 mg d'acide folique (ex. : Materna ou PregVit)
	b) À partir de douze semaines d'âge gestationnel, tout au long de la grossesse, jusqu'à six semaines post-partum ou jusqu'à la fin de l'allaitement, si elle allaite	b) Multivitamines* contenant 0,4 à 1,1 mg d'acide folique (ex. : Materna ou PregVit)
Option 3 : risque élevé	a) Trois mois avant la conception jusqu'à l'âge gestationnel de douze semaines	a) Multivitamines* contenant 5 mg d'acide folique (ex. : Preg Vit Folic 5)
	b) À partir de douze semaines d'âge gestationnel, tout au long de la grossesse, jusqu'à six semaines post-partum ou jusqu'à la fin de l'allaitement, si elle allaite	b) Multivitamines* contenant de 0,4 à 1,1 mg d'acide folique (ex. : Materna ou PregVit)

\* Toutes les multivitamines doivent contenir un minimum de 2,6 mcg/jour de vitamine B12.

\_\_\_\_\_  
Nom et prénom de l'infirmière

\_\_\_\_\_  
Signature de l'infirmière

\_\_\_\_\_  
N° de permis

\_\_\_\_\_  
Téléphone

\_\_\_\_\_  
Nom et prénom du médecin répondant

\_\_\_\_\_  
N° de permis

\_\_\_\_\_  
Téléphone

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Année Mois Jour

<sup>1</sup> Le texte intégral de cette ordonnance collective peut être consulté sur le site internet Le sommet à votre portée du CISSS de la Montérégie-Est, réseau local de services Richelieu-Yamaska à l'adresse suivante : [http://www.lesommetavotreportee.qc.ca/info/Ordonnance\\_collective\\_pharmaciens\\_communautaires](http://www.lesommetavotreportee.qc.ca/info/Ordonnance_collective_pharmaciens_communautaires)

## ANNEXE 2

### Aide-mémoire pour évaluer les besoins en acide folique selon le niveau de risque

OPTIONS	SITUATION CLINIQUE	MOMENT D'ADMINISTRATION	TYPE DE MULTIVITAMINES
<b>Option 1 : Risque faible</b>	Femme et son partenaire sans antécédents personnels ou familiaux de risque d'anomalies congénitales sensibles à l'acide folique	Trois mois avant la conception, tout au long de la grossesse, jusqu'à six semaines post-partum ou jusqu'à la fin de l'allaitement, si elle allaite	Multivitamines contenant 0,4 à 1,1 mg d'acide folique
<b>Option 2 : Risque modéré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Femme ou son partenaire présentant des antécédents personnels d'anomalies congénitales sensibles à l'acide folique (autre qu'une ATN)<sup>1</sup></li> <li>▪ Femme ou son partenaire ayant un membre de la parenté de premier ou de second degré affecté par une ATN (parents, fratrie, grands-parents)</li> <li>▪ Femme présentant d'autres facteurs de risque d'ATN :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diabète prégestationnel (type 1 ou 2)</li> <li>- Médicaments qui augmentent le risque d'ATN (voir l'ANNEXE 4)</li> <li>- Malabsorption gastro-intestinale (maladie inflammatoire de l'intestin, maladie coeliaque évolutive, pontage gastrique, maladie hépatique avancée)</li> <li>- Dialyse</li> <li>- Obésité maternelle pré-grossesse</li> <li>- Habitudes de vie (tabagisme, surconsommation d'alcool (&gt; 2 consommations/jour), abus de médicaments en vente libre, faible statut socio-économique, régime alimentaire restreint ou déficient)</li> </ul> </li> </ul>	a) Trois mois avant la conception jusqu'à l'âge gestationnel de douze semaines  b) À partir de douze semaines d'âge gestationnel, tout au long de la grossesse, jusqu'à six semaines post-partum ou jusqu'à la fin de l'allaitement, si elle allaite	a) Multivitamines contenant 1 à 1,1 mg d'acide folique  b) Multivitamines contenant de 0,4 à 1,1 mg d'acide folique
<b>Option 3 : Risque élevé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Femme ou son partenaire présentant des antécédents personnels d'ATN</li> <li>▪ Femme avec antécédent de grossesse affectée par une ATN</li> </ul>	a) Trois mois avant la conception jusqu'à l'âge gestationnel de douze semaines  b) À partir de douze semaines d'âge gestationnel, tout au long de la grossesse, jusqu'à six semaines post-partum ou jusqu'à la fin de l'allaitement, si elle allaite	a) Multivitamines contenant 5 mg d'acide folique (PregVit Folic 5)  b) Multivitamines contenant de 0,4 à 1,1 mg d'acide folique

## ANNEXE 3

### **Messages clés sur l'acide folique (folate) et les multivitamines à l'intention des femmes en âge de procréer**

- L'acide folique (folate) est une des vitamines essentielles qui est requise pour assurer la croissance et le développement du bébé lors de la grossesse et de l'allaitement
- Le fait de suivre le Guide alimentaire canadien et de prendre chaque jour un comprimé de multivitamines renfermant au moins 0,4 mg d'acide folique permettra de réduire le risque que votre bébé soit atteint d'anomalies du tube neural (ATN), comme le spina bifida ou d'autres malformations congénitales
- Assurez-vous que votre supplément contienne un minimum de 2,6 mcg/jour de vitamine B12
- Étant donné que de nombreuses grossesses ne sont pas planifiées, toutes les femmes susceptibles de devenir enceintes devraient prendre chaque jour un comprimé de multivitamines contenant de l'acide folique. Commencez à prendre ce supplément au moins trois mois avant de devenir enceinte. Continuez à le prendre tout au long de la grossesse, jusqu'à 6 semaines suivant l'accouchement et, si vous allaitez votre bébé, tout au long de l'allaitement pour combler vos besoins et ceux de votre bébé en acide folique et en autres nutriments comme le fer
- Si des anomalies du tube neural (ATN) se sont manifestées au cours d'une grossesse précédente ou si vous avez une histoire familiale d'ATN, parlez-en aux professionnels de la santé qui vous suivent et consultez dès que possible votre médecin. Vous aurez peut-être besoin d'une dose plus élevée d'acide folique
- Si vous êtes atteinte de diabète, d'obésité ou d'épilepsie, vous pouvez courir un risque plus élevé que votre bébé soit atteint d'ATN. Consultez votre médecin avant de planifier une grossesse
- **Ne dépassez pas la dose d'acide folique prescrite par votre professionnel de la santé sans demander son avis**

## ANNEXE 4

### Liste de médicaments qui augmentent le risque d'ATN

CLASSE DE MÉDICAMENTS	NOM GÉNÉRIQUE (EXEMPLE DE NOM COMMERCIAL)
<b>Antibiotiques</b>	Sulfasalazine (Salazopyrine) Triméthoprime (dans cotrimoxazole comme Septra ou Bactrim)
<b>Anticonvulsivants</b>	Acide valproïque (Depakene) Carbamazépine (Tegretol) Oxcarbamazépine (Trileptal) Phénytoïne (Dilantin) Primidone (Mysoline) Phénobarbital
<b>Antidiabétique oral</b>	Metformin (Glucophage)
<b>Antimétabolite</b>	Méthotrexate
<b>Diurétique</b>	Triamtérene (Triazide)
<b>Résine chélatrice des sels biliaires</b>	Cholestyramine (Questran) Colestipol (Colestid)
<b>Barbituriques</b>	Butalbital (Fiorinal)

## ANNEXE 5

### Liste des usagères ayant reçu de l'acide folique et des multivitamines dans le cadre des programmes OLO et SIPPE

Centre OLO ou SIPPE : \_\_\_\_\_

Période : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de l'usagère	Numéro de dossier	Nom du médicament <i>Cocher le médicament servi</i>			Numéro de lot	Quantité servie	Initiales de l'infirmière
		Materna	PregVit	PregVit Folic 5			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Nom et prénom de l'infirmière	Signature	Nom et prénom de l'infirmière	Signature

Veuillez retourner le registre au département de pharmacie par télécopieur